

MAIRIE de LE PRADET  
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal  
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 27 MARS 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	31

N° 17-DCM-DGS-040

**L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT & LE VINGT-SEPT MARS** à Quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 Mars 2017

**OBJET DE LA DELIBERATION : CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DU VAR POUR LA REALISATION D'UNE ACTION-PILOTE DANS LE CADRE DU PROJET « ADAPT », INSCRIT DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL INTERREG ITALIE-FRANCE MARITIME 2014-2020**

**PRESENTS** : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Lionel RIQUELME – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Viviane TIAR – Denis CHAMBI – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Céline PRATI-AIGUIER – Magali VINCENT – Dominique ROLLAND – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Emmanuelle NIGRELLI – Frédéric FIORE – Jennifer DELI – Geneviève DROMSON

**POUVOIRS** : Josiane SICCARDI à Jean-Michel PEYRATOUT  
Paul MOUROT à Hervé STASSINOS  
Agnès BIASUTTO à Michel LUCIANI  
Gaëlle REBEC à Magali VINCENT  
Nicole VACCA à Frédéric FIORE

**ABSENTS** : Stéphane BELTRA – Daniel VESSEREAU (*sorti momentanément n'a pas participé au vote*)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Magali VINCENT

=====

**M. Christian GARNIER, Adjoint au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :**

Le **Programme Interreg Italie-France Maritime 2014-2020**, cofinancé par le Fond Européen de Développement Régional (FEDER) sur l'objectif « Coopération territoriale européenne », est un programme qui vise, sur le long terme, à renforcer la coopération transfrontalière entre la France et l'Italie.

Les territoires impliqués sont la Ligurie, la Sardaigne, les territoires côtiers de la Toscane, la Corse et les Départements des Alpes-Maritimes et du Var en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

L'objectif principal du Programme est d'augmenter la compétitivité dans la zone de coopération de manière durable, intelligente et inclusive.

Le Programme intervient sur quatre axes prioritaires, dont l'axe n°2 intitulé « *Protection et valorisation des ressources naturelles, culturelles et gestion des risques* » qui vise à améliorer la capacité des institutions publiques à promouvoir la prévention et la gestion de certains risques spécifiques étroitement liés au changement climatique (risque hydrologique, érosion côtière, incendies) et à améliorer la sécurité en mer. Cet axe vise aussi à augmenter la gestion conjointe durable et responsable du patrimoine naturel et culturel de la zone.

Les défis posés par le changement climatique dans les zones urbaines, en particulier les inondations causées par des pluies intenses et soudaines, mettent continuellement à l'épreuve les villes. Le projet « ADAPT », inscrit dans le Programme Interreg Italie-France Maritime 2014-2020, veut répondre à la nécessité de faire face à ces risques, en mettant à disposition des nouveaux outils communs pour améliorer la résilience des villes.

**Le Département du Var** est, dans ce cadre, territoire éligible pour présenter des projets en lien direct avec les politiques départementales, ou en assistance aux Communes et groupements de Communes situés sur son périmètre géographique de compétences. Le Département peut donc établir une réponse partenariale à des Appels à Projets pour lequel il prend alors le statut de « partenaire bénéficiaire » ou « chef de file », soit directement, soit en conventionnant avec des administrations publiques externes au projet qui prennent alors le statut de « tiers conventionnés ».

Le Département a lancé un **Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)**, qui s'est déroulé du 06 janvier 2017 au 17 février 2017, pour favoriser l'émergence de projets susceptibles de mobiliser les financements européens sur son territoire autour notamment de la thématique des inondations des zones urbanisées.

La **Commune du Pradet s'est portée candidate à cet AMI** au travers de son **projet** qui vise à :

- améliorer ses connaissances en termes de fonctionnement hydraulique et hydrogéologique de ses bassins versants, notamment ceux de la Colle Noire ;
- mettre en œuvre un ouvrage pilote dans l'espace naturel protégé du bois de Courbebaisse pour atténuer les impacts des inondations des secteurs urbanisés situés en aval.

Au terme de la procédure AMI, la **Commune du Pradet a été déclarée éligible**.

Elle souhaite maintenant conventionner avec le Département du Var pour mener à bien ce projet et bénéficier des financements européens.

Ci-joint annexé, le projet de *convention locale de partenariat entre le Département du Var et la Commune du Pradet pour la réalisation d'actions liées au projet stratégique « ADAPT » inscrit dans le cadre du programme opérationnel Italie-France maritime 2014-2020*.

**Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'autoriser** M. le Maire à signer la convention locale de partenariat pour la réalisation d'actions liées au projet stratégique « ADAPT » inscrit dans le cadre du programme opérationnel Italie-France maritime 2014-2020 ;

- **D'approuver** les termes du projet de convention locale de partenariat dont un exemplaire est annexé à la présente ;
- **D'autoriser** M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier nécessaire à l'application de la présente.

**L'exposé mis aux voix est adopté à la MAJORITÉ**  
**30 Voix POUR**  
**1 Voix CONTRE** (Geneviève DROMSON)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS

